

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0

Origine : 12/12/2022

Médiair AMBI

Révision : 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Médiair AMBI
Marque : Médiair

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Emploi de la substance / de la préparation :**

- Assainissant et désodorisant pour l'air (Usages professionnels et consommateurs)

Utilisations déconseillées : -**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :****Producteur/fournisseur :**

BB-Distrilux
Bâtiment 1-2,
12 Rue de l'Industrie,
L-3835 FOETZ
LUXEMBOURG
Tel : + 352 691 350 307
contact@bbdistrilux.lu

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro d'appel d'urgence

France : +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS France)

Luxembourg : 8002-5500 (Centre Anti-poisons Belge)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CLP n°1272/2008**

Non classée

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP n°1272/2008

Non soumis à l'étiquetage.

Mention d'avertissement : -**Mentions de danger :** -**Conseils de prudence :**

P103 Lire l'étiquette avant l'utilisation.

P410 Protéger de la lumière du soleil.

P411 Conserver à des températures ne dépassant pas 28°C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Indications complémentaires : -**2.3 Autres dangers :****Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0

Origine : 12/12/2022

Médiair AMBI

Révision : 2

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

N°CAS: 1310-73-2 N°EINECS: 215-185-5 Index : -	Hydroxyde de sodium	Skin Corr. 1A (H314) Facteurs de concentrations spécifiques : Eye Irrit. 2; H319: $0,5 \% \leq C < 2 \%$ Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $2 \% \leq C < 5 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5 \% \leq C < 2 \%$	< 0,5%
--	---------------------	--	--------

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Après inhalation excessive En cas d'inhalation, placer le sujet à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.

Après contact avec la peau En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Après ingestion En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction non-appropriés : l'eau en grand jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire : de petites quantités de chlorure d'hydrogène (HCl) ; du chlore gazeux.

Formation de petites quantités de gaz toxiques possible pendant le chauffage.

5.3 Conseils aux pompiers :

Méthodes spécifiques :

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Ne laissez pas l'eau d'extinction pénétrer dans les canaux et les plans d'eau.

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la section 8 de la fiche de données de sécurité).

Personnel non formé aux situations d'urgence :

Mettez les personnes en sécurité,

Assurez une ventilation adéquate,

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne jamais placer le produit renversé dans le récipient d'origine pour le recyclage. Absorber avec un matériau liant

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0

Origine : 12/12/2022

Médiair AMBI

Révision : 2

les liquides (sable, terre de diatomées, liants acides, liants universels).

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter tout contact avec les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

- Température de stockage idéale : 8 - 18 °C (à conserver au frais).

- Classe de stockage : 12 (liquides ininflammables).

- Gardez le récipient hermétiquement fermé.

- Protéger du gel.

- Protéger de la lumière directe du soleil.

- A conserver uniquement dans le récipient d'origine, durée de conservation 30 jours après la première ouverture.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeur limite d'exposition professionnelle par composant:

- Hydroxyde de sodium (N°CAS 1310-73-2): $VLEP_{sh} (mg/m^3) = 2$ (valeur limite admise)

8.2 Contrôles de l'exposition :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

En cas de manipulation du produit, respecter les mesures de protection élémentaires.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.

Protection des mains : N'est pas nécessaire.

Protection des yeux : N'est pas nécessaire.

Autres remarques : N.A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide - fluide
Couleur :	Légèrement blanc, trouble
Odeur :	Caractéristique – citronnée, myrtille
Point de fusion :	[-30 ; -20] °C
Point d'ébullition :	[98 ; 102] °C.
Inflammabilité :	Non inflammable.
Limites d'explosion :	Non explosif.
Point éclair :	Inapplicable.
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH :	6.5 < pH < 10.
Viscosité cinématique :	Non déterminée.
Solubilité :	Non déterminée.
Coeff. de partage (n-octanol/eau)	
Pression de vapeur à 25 °C :	≈ 23.3 hPa

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0

Origine : 12/12/2022

Médiair AMBI

Révision : 2

Densité / Densité relative	[0.901 ; 1.25] g/cm ³
Densité de vapeur	Non déterminée.
Particules	Inapplicable.

9.2 Autres informations : Non pertinent

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Décomposition à des températures supérieures à 45°C dans la chaleur

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Formation de mélange explosif : Non

Réaction violente : Aucune connue

Réaction faible avec : Acides (formation de chlore, gaz nitreux)), agents oxydants, Arsenic (formation de chlorure de cyanogène), Ethanediol.

10.4 Conditions à éviter :

Ne pas utiliser à des températures supérieures à 28°C.

Ne pas utiliser à des températures inférieures à 5°C.

Eviter l'exposition direct au soleil.

10.5 Matières incompatibles :

Acides, métaux organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxygène, Chlore, Chlorure d'hydrogène, Dioxyde de chlore, HCl.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydroxyde de sodium : NOEL = 1 mg/m³ (ACGIH, 2006)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Propriétés perturbant le système endocrinien non pertinent

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Risque de pollution de l'eau : Classé comme non dangereux pour l'environnement aquatique jusqu'à 0,25% de chlore actif.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0

Origine : 12/12/2022

Médiair AMBI

Révision : 2

12.2 Persistance et dégradabilité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien :

Non applicable.

12.7 Autres effets néfastes :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Emballages non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages nettoyés : Peut être recyclé après vidange de la matière résiduelle

Code déchet emballage : 150102 emballage plastique

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU -

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU -

14.3 Classe(s) de danger pour le transport -

14.4 Groupe d'emballage -

14.5 Dangers pour l'environnement -

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur -

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI -

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE : -

Autorisations : -

Restriction d'utilisation : -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Mise à jour -

Méthode de classification Méthode des composants (Annexe I du CLP)

Mention H

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Acronymes et abréviations :

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0

Origine : 12/12/2022

Médiair AMBI

Révision : 2

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA International Air Transport Association
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50 Lethal concentration, 50 percent
LD50 Lethal dose, 50 percent
NOEL No Observed Effect Level
PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic
VLEP Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB very Persistent and very Bioaccumulative